

Règlement du concours

« Up' cycling »

Concours de transformation d'objets hors d'usage organisé jusqu' au 12 octobre 2019 par l'association La Transformerie

Préambule

Dans le cadre de la fête de la récup' du 13 octobre 2019 organisée à Laissac-Séverac l'Eglise, l'association la Transformerie vous invite à faire appel à votre créativité pour transformer des objets hors d'usage destinés au rebut.

Nouvel esthétique, nouvelle fonction, à vous de créer ! Les réalisations seront exposées durant l'événement et en amont sur Facebook pour être exposées et/ou vendues tout au long de la journée.

Article 1

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de transformation est ouvert à tous La participation à ce concours est gratuite.
La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2

FORMAT DES ŒUVRES ET OBJET DU CONCOURS

Il est recommandé que les objets soient réalisés dans un format facilement transportable.

L'objet proposé devra être réalisé à partir de matériaux de récupération qui seront détaillées lors de la restitution finale.

Article 3

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Un formulaire de participation doit accompagner chaque objet transformé.

Il sera disponible sur demande par mail à l'adresse suivante : latransformerie@gmail.com

Sur le formulaire doivent obligatoirement figurer le nom, le prénom du participant ainsi que son adresse, un numéro de téléphone, et si possible une adresse de courriel.

Chaque bulletin sera signé par le participant ou le représentant légal du participant.

L'objet et le formulaire de participation doivent être :

- soit envoyés avant le 12 octobre 2019 par voie postal à :
Association La Transformerie – Chez Maëlle Tallec – Gagnac – 12310 Gaillac d'Aveyron
- soit apporté à l'organisateur avant le 12 octobre 2019 en prenant contact avec l'un des membres de l'association ou par téléphone au 07 81 63 74 07.
- soit apporté lors de l'événement le 13 octobre 2019 avant 9h30 sous réserve d'avoir transmis le formulaire de participation et une photo de la réalisation par mail à latransformerie@gmail.com

Article 4

EXPO/VENTE ET CHOIX DES GAGNANTS

En participant au concours, les participants s'engagent à exposer et/ou vendre leurs réalisations lors de la de la fête de la récup' du 13 octobre 2019. Pour ceux qui souhaitent vendre leur réalisation, le participant fixe le prix de sa création. Le prix de vente sera reversé à 50% au créateur et 50% à l'association organisatrice. Si l'objet ne trouve pas preneur, il sera restitué à son créateur qui pourra éventuellement en faire don à l'association.

Un vote durant la journée désignera un gagnant.

En parallèle, les photos des œuvres seront mises en ligne sur Facebook avant et pendant l'événement et seront ainsi soumises au vote du public en fonction du nombre de mentions « j'aime » obtenue. Ce vote sera clôturé à 16h le 13 octobre 2019 et désignera un autre gagnant.

Les membres de l'association se réservent le droit de désigner d'autres gagnants lors de l'événement.

Article 5

LOTS

Les gagnants recevront un trophée ou un lot.

Chacun des gagnants sera averti par téléphone.

L'association se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du concours, et, entre autre, de publier l'identité de ceux-ci.

Article 6

CALENDRIER DU CONCOURS

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 08 septembre 2019 : ouverture du concours
- 12 octobre 2019 à minuit : clôture du concours
- 13 octobre 2019 de 9h30 à 17h : Expo/vente des créations (retrait des créations achetées après 17h)
- 13 octobre 2019 à 16h : fin des votes Facebook et sur site, désignation des gagnants.

Article 7

DROITS D'AUTEUR

L'association La Transformerie est libre d'utiliser les photos des œuvres reçues comme elle le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'association La Transformerie à utiliser les photos des réalisations pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours et à la fête de la Récup'. (y compris leur exposition ou publication).

Article 8

RETOUR DES OEUVRES

Pour les participants dont les œuvres n'auront pas été vendues et absentes lors de la soirée, ils feront une demande avant le 30 octobre 2019 auprès de l'association la Transformerie pour venir chercher leur réalisation.

Article 9

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 11

ANNULATION ET INTERPRETATION

L'association La Transformerie se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Fait à Gaillac d'Aveyron

le 06 septembre 2019.

Formulaire d'inscription
concours
« Up' cycling »

Nom : Prénom :

Représentant légal pour les personnes mineurs :

Adresse postale :

.....

Téléphone : Mail :

Nom de la réalisation :

À partir de quels objets est réalisée la création / Petit descriptif :

.....

.....

.....

.....

.....

Je souhaite vendre ma réalisation oui non

Si oui, prix de vente souhaité pour l'expo/vente du 13 octobre 2019 :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

Fait le à

Signature (représentant légal pour les mineurs) :